

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N°2021-030

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation, le stationnement et le dépassement pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de la SNEF - Agence Telecom Nord, sise ZAC de la Haute Rive à Cuincy (59553), relative aux travaux de remplacement de poteaux télécommunication Orange dans le cadre du déploiement du réseau fibre optique, pour le compte de la société AXIONE, qui auront lieu rues Jean-Philippe Canonne, de la Liberté, Pablo Picasso (RD 205) et rue des Mines (RD 200), à partir du 5 avril 2021, ce pour une durée de 100 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation, le stationnement, le dépassement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, la circulation des véhicules sera alternée, à l'approche et sur la zone de travaux, sur les voies précitées, à partir du 5 avril 2021, ce pour une durée de 100 jours.

Article 2 –

Pendant la durée des travaux, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la voie en travaux, sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier durant cette période.

Article 4 –

Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits, sur les voies précitées.

Article 5 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la SNEF, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 6 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 7 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la SNEF de Cuincy.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 30 Mars 2021

Le Maire,

Régis ROUSSEL.